

**DECISION n° 07.22.100.012.1 du 14 décembre 2007
modifiant la décision n° 02.22.100.008.1 du 21 juin 2002 modifiée**

Le Préfet des Bouches du Rhône,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif aux contrôles des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret susvisé ;

Vu la décision n° 02.22.100.008.1 du 21 juin 2002, modifiée par la décision n° 05.22.100.012.1 du 18 octobre 2005, attribuant la marque d'identification MS 13 à la société MESURE ET SERVICES pour effectuer les opérations de vérification réglementaire sur les catégories d'instruments de mesure pour lesquelles cette société fait l'objet d'une désignation ou d'un agrément ;

Considérant le changement d'adresse de la société MESURE ET SERVICES ;

Sur la proposition du Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,

DECIDE :

Article 1er :

Le libellé de l'article 1^{er} de la décision n° 02.22.100.008.1 du 21 juin 2002 modifiée est modifié comme suit :

"La marque d'identification MS 13 est attribuée à la société MESURE ET SERVICES (419, boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE) pour effectuer les opérations de vérification réglementaire sur les catégories d'instruments de mesure pour lesquelles cette société fait l'objet d'une désignation ou d'un agrément."

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision du 21 juin 2002 modifiée susvisée restent inchangées.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2007

Pour le Préfet des Bouches du Rhône et par délégation,
l'Ingénieur responsable de la cellule métrologie



Alain ROCHELLI